

Conseil municipal

25 mai 2020

Procès-verbal

Présidence : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Olivier DELAPORTE, Sylvie d'ESTEVE, Pierre SOUDRY, Laurence AUGERE, Jean-Christian SCHNELL, Sophie TRINIAC, Benoît VIGNES, Laurence JOSSET, Michel AUBOUIN, Valérie LABORDE, Richard LEJEUNE, Anne-Sophie MARADEIX, Bruno-Olivier BAYLE, Geneviève SALSAT, Laurent DUFOUR, Françoise ALBOUY, Laurent BOUMENDIL, Birgit DOMINICI, Vincent POUYET, Julie MARTINOT, Mohamed KASMI, Dominique PAGES, Georges LEFEBURE, Juliette DECAUDIN, Pierre QUIGNON-FLEURET, Naïma EL ALAMI CONTE, Olivier MOUSTACAS, Nathalie PEYRON, Olivier GONZALEZ, Jean-François BARATON, Isabelle TOUSSAINT (à partir du point IV), Olivier BLANCHARD,

Etaient absents excusés : M. Stéphane MICHEL, Mme Carmen OJEDA-COLLET, Mme Marie-Pierre DELAIGUE,

Absente : Mme Isabelle TOUSSAINT (arrivée à 18h30), absente pour l'élection du Maire

Procurations :

Monsieur Stéphane MICHEL à Monsieur Jean-François BARATON
Mme Carmen OJEDA-COLLET à Mme Isabelle TOUSSAINT
Mme Marie-Pierre DELAIGUE à M. Olivier BLANCHARD

Secrétaire de séance : Madame Julie MARTINOT (*Conseillère municipale*)

ORDRE DU JOUR

I. INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRESIDENCE DU MAIRE SORTANT	3
II. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE	4
III. ELECTION DU MAIRE SOUS LA PRESIDENCE DU DOYEN D'AGE	5
IV. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE SOUS LA PRESIDENCE DU NOUVEAU MAIRE	10
V. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE	11
VI. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU(E) LOCAL(E) ET REMISE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX D'UNE COPIE DE LA CHARTE ET DU CHAPITRE III DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES CONSACRÉ AUX « CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS MUNICIPAUX » – SOUS LA PRESIDENCE DU NOUVEAU MAIRE	13

Monsieur le Maire

Je vais vous demander de rejoindre votre place. Avec les masques, c'est un peu difficile de s'assurer de la présence de chacun mais je crois que l'on a réussi à le faire quand même. Sylvie, tout le monde est là ? Merci.

Merci de votre présence pour ce conseil municipal d'installation d'élection du maire et d'élection des maires-adjoints, c'est évidemment un conseil important. Nous nous trouvons dans la salle Caravelle pour toutes les raisons que vous pouvez imaginer, notamment les obligations liées au protocole sanitaire qui s'applique à nos assemblées. Nous avons donc voulu le faire avec énormément de scrupules et de respect des conditions sanitaires : la règle des 4 m² est respectée, ensuite à chacun et à tous de respecter la distanciation dite sociale, le port du masque et un certain nombre de choses. Mais pour parler, c'est vrai que mettre un masque risque de compliquer considérablement les choses.

L'ordre du jour est relativement simple : on commence par l'installation du conseil municipal qui a été élu le 15 mars comme vous le savez. Ensuite, on procédera à l'élection du maire sous la responsabilité du doyen d'âge ici présent. Et ensuite, sous la présidence du nouveau maire, la détermination du nombre des adjoints, l'élection des adjoints et la lecture de la charte de l'élu(e) local(e). On aurait pu imaginer d'autres délégations, volontairement on a voulu faire simple et court pour cette première séance.

Je vais donc procéder à l'appel nominal afin de compter le nombre des conseillers présents et de constater que la condition de quorum posée est remplie. C'est donc sous la responsabilité du maire sortant que je suis. Je vais donc appeler par ordre de l'élection, c'est-à-dire par liste en fonction des suffrages obtenus, et dans chaque liste en fonction de l'ordre de présentation aux élections.

Olivier DELAPORTE, présent. Sylvie d'ESTEVE, présente. Pierre SOUDRY, présent. Laurence AUGERE, présente. Jean-Christian SCHNELL, présent. Sophie TRINIAC, présente. Benoît VIGNES, présent. Laurence JOSSET, présente. Michel AUBOUIN, présent. Valérie LABORDE, présente. Richard LEJEUNE, présent. Anne-Sophie MARADEIX, présente. Bruno-Olivier BAYLE, présent. Geneviève SALSAT, présente. Laurent DUFOUR, présent. Françoise ALBOUY, présente. Laurent BOUMENDIL, présent. Birgit DOMINICI, présente. Vincent POUYET, présent. Julie MARTINOT, présente. Mohamed KASMI, présent. Dominique PAGES, présent. Georges LEFEBURE, présent. Juliette DECAUDIN, présente. Pierre QUIGNON-FLEURET, présent. Naima EL ALAMI CONTE, présente. Olivier MOUSTACAS, présent. Nathalie PEYRON, présente. Olivier GONZALEZ, présent. Jean-François BARATON, présent. Isabelle TOUSSAINT (absente jusqu'au point III). Stéphane Michel (a donné pouvoir à M. BARATON). Olivier BLANCHARD, présent. Marie-Pierre DELAIGUE (a donné pouvoir à M. BLANCHARD).

I. INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRESIDENCE DU MAIRE SORTANT**Monsieur le Maire**

Nous allons procéder maintenant à l'installation des membres du conseil municipal élus le 15 mars 2020. Ensuite, l'élection du maire sous la présidence du doyen d'âge et sous la présidence du nouveau maire la détermination du nombre des adjoints, l'élection des adjoints et enfin la lecture de la charte de l'élu(e) local(e).

Nous allons procéder à l'appellation des membres du conseil municipal élus le 15 mars 2020. Je vais donc vous rappeler les résultats des élections municipales du 15 mars, le rappel du nombre des suffrages obtenus par liste et le nombre de sièges qui ont été attribués :

Nombre d'électeurs inscrits	14 398
Nombre de votants	4 494
Nombre de bulletins nuls ou blancs	102
Nombre de suffrages exprimés	4 392
Nombre de sièges à pourvoir	35

Les listes en présence ont obtenu :

La liste AMBITION CELLOISE :

930 voix soit 21,17 % des suffrages, ce qui lui donne 4 sièges.

La liste SOLIDAIRES POUR LA CELLE-SAINT-CLOUD :

679 voix, soit 15,46 % des suffrages, ce qui lui donne 2 sièges.

La liste ENSEMBLE POUR LA CELLE-SAINT-CLOUD :

2 783 voix, soit 63,37 % des suffrages, ce qui lui donne 29 sièges.

Je vais maintenant procéder à l'appel nominal des conseillers nouvellement élus et les déclarer installés dans leurs fonctions. Je vais relire l'ensemble de la liste mais cette fois dans l'ordre, non pas de l'élection mais dans l'ordre où nous allons siéger dans la prochaine assemblée.

Pour la liste ENSEMBLE POUR LA CELLE-SAINT-CLOUD :

Pierre SOUDRY, Mohamed KASMI, Jean-Christian SCHNELL, Naïma EL ALAMI CONTE, Olivier DELAPORTE, Sylvie d'ESTEVE, Valérie LABORDE, Richard LEJEUNE, Michel AUBOUIN, Olivier MOUSTACAS, Birgit DOMINICI, Geneviève SALSAT, Anne-Sophie MARADEIX, Georges LEFEBURE, Laurence AUGERE, Benoît VIGNES, Dominique PAGES, Bruno-Olivier BAYLE, Françoise ALBOUY, Laurent BOUMENDIL, Sophie TRINIAC, Nathalie PEYRON, Julie MARTINOT, Vincent POUYET, Pierre QUIGNON-FLEURET, Laurence JOSSET, Laurent DUFOUR, Olivier GONZALEZ, Juliette DECAUDIN.

Pour la liste AMBITION CELLOISE :

Jean-François BARATON, Carmen OJEDA-COLLET, Isabelle TOUSSAINT, Stéphane MICHEL.

Pour la liste SOLIDAIRES POUR LA CELLE-SAINT-CLOUD :

Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD.

Je déclare installés les différents élus que je viens de citer.

II. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire

Nous allons devoir désigner un ou une secrétaire de séance et vous verrez que nous aurons, pour les votes, à désigner également deux assesseurs. Mais toute assemblée doit élire un ou une secrétaire de séance, est-ce qu'il y a des volontaires ? Julie est candidate, il en faut un au hasard. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y en a pas, je vous propose donc de voter : qui est pour l'élection de Madame Martinot ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci, elle est donc désignée comme secrétaire de séance.

Je vais maintenant céder la présidence de l'assemblée au doyen des conseillers municipaux, Monsieur Pierre Soudry pour l'élection du maire, mais qui est toujours le plus jeune par l'âlasticité, les compétences et l'expérience, merci cher Pierre.

III. ELECTION DU MAIRE SOUS LA PRESIDENCE DU DOYEN D'AGE

Monsieur SOUDRY

Nous allons donc devoir procéder à l'élection du Maire, puisque nous sommes réunis aujourd'hui en ce premier conseil d'une nouvelle mandature. Mais avant de procéder à cette élection, je souhaiterais partager avec vous très rapidement quelques réflexions, d'une part, sur la composition de notre conseil et, d'autre part, sur les valeurs qui pourraient guider notre action au cours de ces prochaines années.

Sur la composition de notre conseil, le fait le plus important, sans aucun doute, est la présence d'un grand nombre de nouveaux conseillers. Ils sont ainsi 14 nouveaux, soit 40 % des membres du conseil, à faire partie pour la première fois du conseil municipal de notre ville. Ils manifestent ainsi que le souci de l'engagement public est toujours bien présent dans notre ville, et ils sont un gage de renouvellement profond de l'action municipale. Qu'ils soient chaleureusement accueillis dans notre assemblée.

À l'opposé, notre conseil compte à peu près le même nombre de conseillers, que l'on pourrait qualifier d'anciens, car ils ont déjà effectué au moins deux mandats, souvent largement plus, c'est-à-dire qu'ils ont déjà connu plus de dix années de vie municipale. Entre ces nouveaux et ces anciens, qui forment les deux grandes composantes de notre assemblée, huit conseillers entament aujourd'hui leur second mandat.

En ce qui concerne les valeurs qui pourraient guider notre action au cours de ces prochaines années, elles ont en fait été très largement avancées au cours de la campagne, je ne ferai donc que les rappeler. En effet, si nous sommes ici tout d'abord c'est que nous avons de l'ambition pour notre ville, nous partageons tous l'ambition d'une ville harmonieuse et cette ambition celloise guidera sans aucun doute notre action pour ces prochaines années.

Mais, parallèlement, nous voulons également faire de notre ville une ville solidaire. La solidarité doit être au cœur de l'action municipale. En nous montrant solidaires pour La Celle-Saint-Cloud, nous pourrions donner un nouveau souffle à notre ville. C'est d'ailleurs précisément ce que nous avons fait ces dernières semaines avec l'opération des Masques Solidaires où la ville, et notamment plusieurs d'entre nous, se sont fortement mobilisés pour confectionner et distribuer ces Masques Solidaires aux Cellois.

Ambitieux et solidaires pour notre ville il nous faudra alors, et si possible tous ensemble pour La Celle-Saint-Cloud, imaginer, réaliser et transmettre. Il nous faudra imaginer le futur de notre ville et ce, d'autant plus que les années qui viennent seront sans doute très différentes de celles que nous avons connues jusqu'ici. Il nous faudra surtout agir et réaliser car les Cellois attendent que soient réalisées les promesses et qu'au-delà des mots leur quotidien et leur ville s'en trouvent réellement et profondément transformés. Il nous faudra enfin transmettre, en particulier aux nouveaux élus. Transmettre, non seulement notre expérience et notre connaissance profonde de la ville, mais aussi nos responsabilités elles-mêmes et ceci, sans doute encore plus rapidement que nous pouvions le penser il y a quelques semaines.

Voilà tout simplement ce qu'il me paraissait important de partager avec vous en ce début de mandat. Alors je terminerai en souhaitant à notre ville et à chacun et chacune d'entre nous une très bonne et fructueuse mandature.

(Applaudissements)

Nous allons donc maintenant passer à l'essentiel qui est l'élection du maire de la ville, avec un formalisme que nous devons respecter. Premier formalisme : on va faire un nouvel appel, pour la troisième fois, on va nommer tous les membres de l'assemblée de façon à bien dénombrer ceux qui sont présents, et notamment constater si le quorum est atteint. Je rappelle que le quorum est, dans cette période difficile, un tiers des membres du conseil municipal, soit 12 membres. On va faire l'appel mais je pense que l'on est assez largement dans le quorum.

Je reprends à nouveau cet appel, vous répondrez « présent » pour dire que vous êtes bien présents :

Pierre SOUDRY, présent. Mohamed KASMI, présent. Jean-Christian SCHNELL, présent. Naïma EL ALAMI CONTE, présente. Olivier DELAPORTE, présent. Sylvie d'ESTEVE, présente. Valérie LABORDE, présente. Richard LEJEUNE, présent. Michel AUBOUIN, présent. Olivier MOUSTACAS, présent. Birgit DOMINICI, présente. Geneviève SALSAT, présente. Anne-Sophie MARADEIX, présente. Georges LEFEBURE, présent. Laurence AUGERE, présente. Benoît VIGNES, présent. Dominique PAGES, présent. Olivier BAYLE, présent. Françoise ALBOUY, présente. Laurent BOUMENDIL, présent. Sophie TRINIAC, présente. Nathalie PEYRON, présente. Julie MARTINOT, présente. Vincent POUYET, présent. Pierre QUIGNON-FLEURET, présent. Laurence JOSSET, présente. Laurent DUFOUR, présent. Olivier GONZALEZ, présent. Juliette DECAUDIN, présente. Jean-François BARATON, présent. Carmen OJEDA-COLLET, absente. Isabelle TOUSSAINT absente. Stéphane MICHEL, absent. Marie-Pierre DELAIGUE, absente. Olivier BLANCHARD, présent.

Nous sommes donc 4 absents, c'est-à-dire 31 présents sur 35, le quorum est donc largement atteint.

Avant de procéder à l'élection, je vous en rappelle les modalités. En application des articles L.2122.4 et L.2122.7 du Code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Et si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a alors lieu à la majorité relative. Dans ce cas, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Pour procéder à ce vote, nous devons désigner des assesseurs pour procéder au dépouillement. Je propose que nous désignions les deux plus jeunes, c'est-à-dire Juliette Decaudin et Olivier Gonzalez. Ils sont d'accord tous les deux spontanément, c'est parfait, ils auront donc tout à l'heure la lourde tâche de compter les bulletins, d'ouvrir les enveloppes. Sachant que par mesure sanitaire un seul des deux devra toucher les bulletins et les enveloppes, vous déciderez lequel de vous deux, l'autre devra simplement regarder et compter.

Pour procéder à cette élection, il ne nous manque plus maintenant que des candidats. Je vais donc demander si, dans notre assemblée, quelqu'un est candidat au poste de maire de notre ville : qui est candidat ? Olivier Delaporte. Pas d'autre candidat. Un seul candidat, je vous propose de passer directement au vote. On va vous distribuer des papiers et le vote se fait à l'appel de votre nom, c'est-à-dire dans l'ordre où je viens d'appeler les conseillers, on portera à chacun une urne pour mettre votre enveloppe un par un. Au moment où vous voterez, vous devrez montrer que vous n'avez bien qu'une enveloppe avant de la mettre dans l'urne.

(Distribution des enveloppes et des bulletins)

Vous êtes invités à vous laver les mains avant de toucher les enveloppes. Vous pouvez inscrire ou ne pas inscrire, au choix, sur le bulletin le nom du candidat de votre choix, sachant qu'il n'y a qu'un seul candidat et que seuls les bulletins établis au nom de ce candidat seront valables, les autres seront nuls. On me dit aussi, une fois que vous aurez mis le bulletin dans l'enveloppe, que vous devrez plier l'enveloppe en deux, sinon elle ne rentrera pas dans l'urne.

(Mise sous enveloppe des bulletins de vote des conseillers municipaux)

Chacun a pu remplir son bulletin et le mettre dans l'enveloppe, je vais donc vous proposer de voter chacun dans l'ordre de l'appel de votre nom, en montrant à chaque fois que vous n'avez bien qu'une enveloppe.

(Monsieur Pierre Soudry procède à l'appel des conseillers afin qu'ils votent)

Ont voté ceux qui étaient présents au moment de l'appel de leur nom, je vais donc demander aux deux assesseurs de venir. Vous vous êtes donc mis d'accord sur qui avait le droit de manipuler les bulletins entre vous deux : Juliette Decaudin. Vous devez compter les enveloppes.

(Madame Juliette Decaudin compte les enveloppes à voix haute)

Il y a donc 33 enveloppes. Il faut maintenant ouvrir les enveloppes une par une, lire le nom inscrit sur les bulletins et faire un tas en fonction de ce qui est marqué dessus.

(Madame Juliette Decaudin lit les bulletins un par un)

Il faut maintenant recompter tous les bulletins pour Olivier Delaporte et tous les bulletins blancs.

(Madame Juliette Decaudin compte les bulletins comme demandé par Monsieur Soudry)

Je résume le vote :

- Nombre de votants : 33 ;
- Nombre de suffrages nuls : 0 ;
- Nombre de suffrages blancs : 4 ;
- Nombre de suffrages exprimés : 29 ;
- Nombre de voix obtenues par le candidat Olivier Delaporte : 29, c'est-à-dire la majorité absolue, même l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur Olivier Delaporte est élu Maire de La Celle-Saint-Cloud.

(Applaudissements)

C'est donc lui qui va maintenant présider notre assemblée.

Monsieur le Maire

Je voudrais évidemment vous remercier très chaleureusement et vous adresser quelques mots en début de ce mandat. C'est vraiment un début, six ans nous attendent, mais il y a bien un début à tout et c'est aujourd'hui. Je voudrais aussi accueillir nos invités, les Cellois qui sont là ce soir, qui appartiennent à d'autres listes ou à la nôtre, ainsi que des invités, mon épouse également, et je voudrais les remercier de cette présence. Nous ne pouvions pas avoir de séance publique accueillant tout le monde, il a fallu limiter. Nous l'avons fait à 12 entrées, c'est évidemment parfaitement légal, tout à fait possible, pour des raisons que vous comprenez bien on ne pouvait pas être au-delà de ce nombre.

Quelques mots rapides. Le 15 mars, je vous le rappelle, les Cellois, nos concitoyens, ont élu au premier tour du scrutin ce conseil municipal. Ce dernier sera chargé de prendre en charge pour les six années à venir les destinées de notre commune. Avec plus de 63 % des voix, notre équipe « Ensemble pour La Celle-Saint-Cloud » a recueilli une forte majorité qui nous accorde 29 sièges sur 35. Je voudrais remercier ici nos concitoyens pour leur confiance renouvelée, ils ont effectué le 15 mars un choix clair et net qui permet d'engager sans retard notre action au service de la commune et de nos concitoyens.

Le conseil municipal est installé, le maire est élu et nous allons maintenant voter et désigner les maires-adjoints. À cette occasion, je suis très heureux d'accueillir les nouveaux venus dans cette assemblée : 15 personnes au total si l'on tient compte de personnes qui n'étaient pas présentes dans le précédent mandat. 15 personnes, dont 14 au sein de notre groupe majoritaire. Le conseil municipal a ainsi été renouvelé, à raison de 40 % sur l'ensemble des effectifs du conseil mais de 50 % pour notre équipe majoritaire.

Je voudrais vous féliciter, chacune et chacun d'entre vous pour cette élection. Une élection n'est jamais facile et la première élection est parfois un exercice assez difficile. J'adresse aux nouveaux conseillers mon témoignage de bienvenue. Merci d'avoir accepté de vous engager pour notre ville, La Celle-Saint-Cloud a besoin de chacun d'entre nous, elle a besoin de votre engagement, c'est-à-dire de votre présence, de votre disponibilité et de votre travail. Je remercie aussi ceux qui ont participé à la campagne et qui n'ont pas été élus le 15 mars. Je pense à eux, nous pensons à eux, c'est une situation qui n'est pas souvent facile mais qui résulte de la loi démocratique. En tout cas je voudrais les remercier et leur dire très chaleureusement qu'on ne les oubliera pas.

Ce soir, je voudrais aussi remercier toutes celles et tous ceux qui ont fait partie de l'équipe précédente et qui ne sont plus dans l'équipe élue le 15 mars. Ils ont toujours beaucoup travaillé au cours du mandat 2014 – 2020, je voudrais leur adresser ici tous mes remerciements.

Je voudrais vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée en m'élisant comme maire. C'est une confiance qui oblige et qui n'installe pas - j'en suis convaincu, je le sais un peu d'expérience - dans un statut confortable. Nous en mesurons tout le poids, les difficultés, mais aussi les exigences et l'honneur qu'il nous est fait de servir ainsi La Celle-Saint-Cloud. Ce sera en tout cas à nous tous ensemble de réussir ce mandat.

Nous inaugurons ce mandat dans un contexte de crise sanitaire grave. Depuis plus de deux mois, l'équipe municipale, dont le mandat a été prolongé jusqu'à aujourd'hui, l'ancienne équipe, les agents de la collectivité, mais aussi de très nombreux bénévoles, se sont fortement et magnifiquement mobilisés. Depuis le début du confinement, le 16 ou 17 mars, cet engagement collectif qui est le nôtre et celui de l'équipe municipale, des agents, des bénévoles, a consisté à remettre en route les services publics : les crèches, les écoles pour les enfants des personnels soignants, les résidences, le SSIAD, les services à domicile. Mais aussi à impulser et soutenir des initiatives d'entraide et de solidarité comme la réserve civique, à accompagner les personnes âgées ou fragiles, par des appels téléphoniques, du lien social, des livraisons de repas à domicile et aussi à trouver mille solutions aux problèmes qui étaient posés.

La mobilisation au cours de ces deux mois a consisté aussi à veiller à la sécurité de tous, des biens et des personnes en organisant des tournées en lien avec la police. Cette mobilisation a aussi permis d'encourager et de coordonner des initiatives citoyennes, la confection de masques, de blouses, de surblouses, la distribution de masques aux soignants, aux pharmaciens, aux médecins, aux commerçants alimentaires, aux usagers des transports en commun, aux usagers des marchés, etc.

Je voudrais m'autoriser en votre nom à tous à saluer la générosité exemplaire, des soignants tout d'abord, mais aussi de toutes celles et de tous ceux qui ont tant donné d'eux-mêmes sans compter, ni leur temps, ni leurs efforts. Et depuis le début du déconfinement le 11 mai, nous avons organisé la réouverture des écoles maternelles et élémentaires, des crèches, des marchés alimentaires, etc., tout cela a représenté un effort considérable, pas toujours très visible d'ailleurs mais très important. Et au moment où notre pays amorce un déconfinement progressif, la crise n'est pas terminée.

Alors on peut se demander si l'on peut faire un bilan de cette crise, au moins aujourd'hui pour La Celle-Saint-Cloud. Il me semble que, même s'il n'existe pas de statistiques - notamment malheureusement de décès mais c'est l'indicateur le plus clair, le plus fiable pour mesurer les effets de cette crise - le bilan à La Celle-Saint-Cloud en termes de létalité, de décès aura été heureusement, je le pense, limité. Et tout cela, largement grâce à la gestion excellente, exemplaire de la crise dans

nos maisons de retraite, de personnes âgées. Je pense tout particulièrement à la résidence Renaissance et je voudrais remercier ici les équipes, Sylvie d'Esteve ici présente ayant été très présente auprès de cette résidence et de l'autre, la résidence Epidaure ; nous avons finalement limité les effets de la crise.

Cette crise entraînera sans aucun doute des conséquences et des changements importants, à court et moyen termes. Ce fameux jour d'après, que nous n'appréhendons pas distinctement, ne ressemblera vraisemblablement pas trait pour trait au jour d'avant. Des évolutions sont à l'œuvre, des évolutions dans les attentes et les besoins de nos concitoyens, des modifications dans l'ordre des priorités, des changements dans les modes et les rythmes de vie, l'organisation du travail, les loisirs, les transports, les déplacements. Il y aura aussi un impact probablement très fort sur la vie économique et sociale de notre pays, ainsi qu'à La Celle-Saint-Cloud. Tout cela est d'ailleurs encore peu mesurable mais ces transformations seront très lourdes de conséquences. Nous devons, en tant qu'élus de La Celle-Saint-Cloud, membres de ce conseil municipal, essayer d'identifier ces attentes nouvelles, anticiper les évolutions et savoir y répondre. Une évaluation des priorités s'impose, des remises en perspective seront probablement nécessaires.

Cette crise a aussi souligné les défauts d'une administration excessivement centralisée. Elle a révélé l'importance du local et le rôle-clé des collectivités territoriales, notamment du bloc communal : la commune et l'intercommunalité. Cette crise nous appelle à rénover nos modes d'action et pour les collectivités à adapter des modes d'organisation et de fonctionnement. Mais une question fondamentale reste à poser, à La Celle-Saint-Cloud comme dans d'autres villes : celle d'une vraie décentralisation et celle d'une indispensable réforme de l'administration, qui n'aille pas dans le sens de l'affaiblissement de l'État, ce n'est pas cela qu'il faut, mais au contraire rendre l'État plus réactif, plus agile, plus efficace.

En fait, nous avons été élus sur un projet municipal exigeant et très ambitieux. Nous engageons un projet d'avenir pour La Celle-Saint-Cloud dont les effets porteront bien au-delà du mandat dans lequel nous sommes engagés. Je vous rappelle quelques grandes orientations de cette ambition pour La Celle-Saint-Cloud :

- Nous voulons une ville verte qui assume la transition écologique ;
- Nous voulons une ville au service des personnes, des familles, aux services de celles et ceux qui se trouvent en difficulté ;
- Nous voulons aussi une ville attentive aux conditions de vie quotidienne de nos concitoyens : la sécurité, le commerce, les transports ;
- Nous voulons une vie locale active animée par une ambition culturelle, associative, sportive ;
- Et nous voulons aussi une ville tendue vers l'avenir, avec de grands projets respectant aussi nos équilibres et notre cadre de vie.

Et dans le cadre de ce projet municipal, nous devons mettre en œuvre de grands projets qui auront été conçus et réfléchis, préparés dans le précédent mandat, mais qui seront mis en œuvre dans le cadre de ce présent mandat : le lancement d'un Cœur de ville, la création d'une bibliothèque – médiathèque, la requalification de nos quartiers, je pense tout particulièrement au quartier de Beauregard.

Ensemble, je vous invite, nous vous invitons à écrire une nouvelle page d'histoire pour La Celle-Saint-Cloud. C'est la passion de notre ville qui nous anime. Depuis 1945, notre ville a connu, de manière très synthétique et je dirais très schématique, trois grandes périodes :

- Dans la période 1945 – 1960, une période d'après-guerre et les prémices de la croissance de notre commune ;
- Dans les années 1960 – 1990, il y a eu une période de construction de la ville moderne et d'essor de cette ville moderne ;
- Et depuis 1990 jusqu'à 2020, une période de rénovation et d'entrée dans le 21^{ème} siècle.

Le mandat qui vient, 2020 – 2026, doit permettre de nous ancrer solidement dans la modernité, avec des enjeux nouveaux : l'écologie, la transition énergétique, la santé, la protection de nos concitoyens, l'essor du numérique, la qualité de l'offre culturelle bien sûr, des loisirs accessibles à tous, la vie démocratique à animer et affermir. Nous devons réinventer des modes de travail collectifs, et je proposerai d'ailleurs aux groupes d'opposition et à leurs responsables de les rencontrer sur les sujets importants de la vie locale. Car je pense que sur les sujets de convergence il y a des possibilités de rapprochement. Et dans toute la mesure du possible, sans dénaturer les projets du groupe majoritaire, bien entendu, et dans le respect des options et sensibilités de chaque groupe nous identifierons les possibilités de rapprochement et de convergence. Pour le dire autrement, nous essaierons de tenir compte et nous tiendrons compte des suggestions, des opinions, des propositions qui seront faites par les groupes d'opposition ; c'est la vie démocratique qui l'exige.

Ce mandat permettra aussi, et je dirais surtout, l'accession aux responsabilités municipales de nouveaux venus parmi nous ou des plus jeunes passionnés, comme les plus anciens, par l'action au service de la ville, mais qui vont vite acquérir l'expérience nécessaire. Et je parle bien ici, comme l'a dit Pierre tout à l'heure, de transmission au cours de ce mandat des compétences, des expériences, mais aussi des responsabilités. Nous n'exerçons ces fonctions que pour un temps donné, limité, il est nécessaire de préparer les plus jeunes à l'exercice de leurs futures responsabilités. Et je prends l'engagement de le faire, nous le ferons, je le ferai. Par avance, que ceux qui souhaitent progresser dans leurs responsabilités sachent que nous les aiderons loyalement, fidèlement, amicalement à rentrer dans la compréhension des enjeux locaux, des problématiques et des sujets d'avenir et à travailler ensemble pour l'avenir de La Celle-Saint-Cloud. Chers collègues, chers amis, au seuil de ce nouveau mandat je veux vous dire « bonne chance » mais aussi « au travail » et dire à notre ville « bon vent » pour un mandat qui sera une très belle réussite. Merci à tous.

(Applaudissements)

Monsieur BLANCHARD

Je serai très bref mais vous nous avez tendu une perche, au propre comme au figuré. J'ai bien entendu ce que vous avez dit, la proposition de construire avec nous. Pour nous, rien n'a changé, nous avons toujours souhaité être une opposition constructive, nous souhaitons l'être, on verra en fonction des projets mais vous pouvez être sûr que nous resterons très vigilants par rapport à nos priorités. Nous défendrons nos idées coûte que coûte, avec l'idée que, si vos propositions sont bonnes, nous sommes prêts à les suivre comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Mais si elles sont mauvaises, nous nous opposerons farouchement.

Monsieur le Maire

Mais si elles sont mauvaises nous ne les proposerons pas, Monsieur Blanchard. En tout cas, merci pour cette proposition constructive de travail en commun.

Il n'y a pas d'autre demande de parole ? Très bien. Je vous propose de poursuivre l'ordre du jour du conseil municipal : nous allons passer à l'élection des maires-adjoints. Mais avant cela je voudrais que nous nous prononcions sur leur nombre.

IV. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE SOUS LA PRESIDENCE DU NOUVEAU MAIRE

Monsieur le Maire

Ma proposition est d'élire 10 maires-adjoints, j'aurai l'occasion de vous préciser les grandes délégations mais il y a celles que je confierai aux maires-adjoints et d'autres, des sujets d'importance, qui seront confiées, soit à des maires-adjoints de quartiers, soit à des conseillers municipaux délégués dans des fonctions qui seront importantes.

On va le faire dans l'ordre, c'est-à-dire que l'on va commencer ce soir par élire les maires-adjoints, et dans les jours ou les semaines qui viennent je rencontrerai celles et ceux qui sont vraiment prêts à y consacrer beaucoup de temps. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'en discuter avec eux pour leur proposer des délégations sur des sujets importants et qui ne manquent pas, je vous rassure, à La Celle-Saint-Cloud.

Un mot quand même sur cette proposition : je dis 10 maires-adjoints que je vais vous proposer, on va voter sur ce nombre. Dans mon esprit, dans celui de ce groupe majoritaire, le travail de maire-adjoint est un vrai travail. Je ne vais pas dire que c'est un travail à plein temps, mais c'est au moins un travail à mi-temps. C'est-à-dire que c'est un critère très important qui a permis parfois de retenir certaines propositions et de ne pas en retenir d'autres en les reportant à plus tard. Il est très important qu'une municipalité fonctionne avec une présence tous les jours, le matin ou l'après-midi, de l'ensemble des maires-adjoints. C'est une exigence, ce n'est pas le cas dans toutes les communes, mais l'expérience montre que c'est comme cela que l'on peut travailler correctement, en tout cas le mieux possible. Le fait d'être maire-adjoint a donc pour contrepartie l'obligation d'être là, ou tous les matins, ou tous les après-midis et de manière très régulière, y compris parfois le week-end ; vous voyez que c'est quand même un engagement très important.

Nous allons donc voter pour ma première proposition : celle d'élire 10 maires-adjoints. Nous allons procéder au vote, je crois que l'on peut voter à main levée : est-ce qu'il y a des votes contre ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? 4. Cette délibération est donc approuvée.

V. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire

Je vous propose maintenant d'élire les maires-adjoints, nous allons voter sur une liste qui doit être, conformément au Code général des collectivités locales, une liste alternants hommes – femmes de manière régulière sur 10 personnes.

Cette liste est celle des 10 premières personnes après le maire dans l'ordre de l'élection, celles qui ont été présentées sur le bulletin de vote. Avec une exception, je dois le dire : c'est Laurence Josset qui va travailler dans un premier temps sur une mission de détermination, à la fois du contenu et de l'étendue des conseils de quartier. Nous avons un sujet de fond à travailler qui est la notion de conseil de quartier, avant d'élire des maires-adjoints de quartier il va falloir travailler sur le fond : faire un bilan de l'expérience antérieure des conseils de quartier, qui est au moins de six ans, on a donc un recul. Avec deux séries de conseils de quartier puisque l'on a eu en cours de route un changement d'organisation. Laurence va donc être chargée de conduire cette réflexion, en dehors de toute responsabilité opérationnelle de maire-adjointe, mais c'est évidemment une lourde délégation qui lui est confiée dans cette mission.

Je vais donc vous proposer d'élire les 10 maires-adjoints suivants, je vais vous donner la liste par ordre, tel qu'indiqué sur le bulletin de vote qui va vous être donné :

- Première adjointe : Sylvie d'Esteve ;
- Deuxième adjoint : Pierre Soudry ;
- Troisième adjointe : Laurence Augère ;
- Quatrième adjoint : Jean-Christian Schnell ;
- Cinquième adjointe : Sophie Triniac ;
- Sixième adjoint : Benoît Vignes ;
- Septième adjointe : Valérie Laborde ;
- Huitième adjoint : Michel Aubouin ;
- Neuvième adjoint : Anne-Sophie Maradeix ;

- Dixième adjoint : Richard Lejeune.

On va vous distribuer cette liste. Bien entendu, je vais demander également aux groupes d'opposition s'ils ont des propositions de listes à faire : Monsieur Blanchard, non, Monsieur Baraton, avez-vous une liste à présenter ? Non. Je vais demander à Madame Lepage et Sabrina de procéder dans l'ordre : le gel, les bulletins et l'urne ensuite.

(Mise sous enveloppe des bulletins de vote des conseillers municipaux)

Je vais donner la liste des électeurs dans l'ordre.

(Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers afin qu'ils votent)

Merci Danièle. Je vais demander à Olivier Gonzalez et Juliette Decaudin de venir pour le dépouillement. Pour faciliter les choses, vous dites « liste » ou « blanc », mais vous les comptez d'abord.

(Monsieur Olivier Gonzalez compte les enveloppes à voix haute)

35 votes exprimés, vous allez maintenant pouvoir dépouiller.

(Monsieur Olivier Gonzalez lit les bulletins un par un)

6 blancs.

(Monsieur Olivier Gonzalez compte les bulletins)

Monsieur GONZALEZ

29 listes.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Je récapitule donc le résultat de ce scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 ;
- Nombre de votants, enveloppes déposées : 35 ;
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0 ;
- Nombre de suffrages blancs : 6 ;
- Nombre de suffrages exprimés : 29 ;

Unanimité des suffrages exprimés en faveur de la liste qui vous a été proposée. Je vous en remercie et je vous demande d'applaudir les adjoints parce qu'ils vont maintenant se mettre au travail.

(Applaudissements)

Je dois proclamer adjoints immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par moi-même : Sylvie d'Estève, Pierre Soudry, Laurence Augère, Jean-Christian Schnell, Sophie Triniac, Benoît Vignes, Valérie Laborde, Michel Aubouin, Anne-Sophie Maradeix, Richard Lejeune. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation. Il y a des signatures à effectuer, je vais demander à signer tout de suite le registre afin qu'il n'y ait pas d'erreur : le maire, le doyen, le secrétaire de séance et les deux assesseurs, il ne faut pas qu'il manque une signature sinon il faudra recommencer. Merci beaucoup.

VI. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU(E) LOCAL(E) ET REMISE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX D'UNE COPIE DE LA CHARTE ET DU CHAPITRE III DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES CONSACRÉ AUX « CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS MUNICIPAUX » – SOUS LA PRESIDENCE DU NOUVEAU MAIRE

Monsieur le Maire

Nous arrivons au dernier point de l'ordre du jour de notre séance de ce soir, avec la lecture de la charte de l'élu(e) local(e). Après, sera remis à chacun des élus une copie de la charte et du chapitre III du Code général des collectivités territoriales consacré aux « conditions d'exercice des mandats municipaux ». C'est une lecture très importante, je vous incite donc vivement à lire ce chapitre III. Lorsque l'on parle d'un chapitre dans le Code général des collectivités territoriales, ce n'est pas qu'une seule page, je vous mets d'avance dans la confiance. Birgit, est-ce que tu acceptes de nous lire cette charte ?

Madame DOMINICI

« L'élu(e) local(e) exerce ses fonctions, avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans l'exercice de son mandat, l'élu(e) local(e) poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier. L'élu(e) local(e) veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu(e) local(e) s'engage à les faire connaître avant les débats et le vote. L'élu(e) local(e) s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu(e) local(e) s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions. L'élu(e) local(e) participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquels il a été désigné. Issu(e) du suffrage universel, l'élu(e) local(e) est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions ».

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Birgit. Nous arrivons à la fin de cette séance de premier conseil municipal d'installation et d'élections. Nous allons, dès demain, nous remettre au travail, si tant est que nous ayons vraiment arrêté de travailler. Je voudrais que vous notiez d'ores et déjà la prochaine séance du conseil qui aura lieu le mardi 9 juin à 20h. Il y a toutes les chances pour que cette séance ait lieu ici-même, cela vous sera confirmé par les convocations.

Je voudrais vraiment remercier tout le monde de votre présence, je ne vais pas redire ce qui a été dit tout à l'heure, remercier ceux qui prennent des responsabilités, vous serez nombreux à le faire dans ce mandat. En tout cas, merci de votre présence, merci aux invités qui sont là ce soir et qui représentent les Cellois, qui sont nombreux. Je remercie notamment Andrée Bloch de sa présence, puisqu'elle connaît très bien la vie administrative et politique de la ville depuis des années. Bonne soirée à tous, merci infiniment et en tout cas au 9 juin au plus tard.

(Applaudissements)

Fin de la séance

